

---

---

## BIOGRAPHIE DE CLAUDE SALOMON.

---

DE 1710 A 1788.

---

La Société des sciences historiques qui depuis sa fondation remet chaque jour en lumière les faits intéressants pour le pays, et qui déjà a célébré une partie des gloires monumentales et artistiques du département, a voulu préserver également d'un déplorable oubli les noms des hommes qui l'ont illustré dans les diverses carrières. C'est ainsi que, de concert avec les Editeurs de *l'Annuaire de l'Yonne*, elle a accueilli avec empressement les biographies de Jean Régnier, Lacurne de Sainte-Pallaye, Antoine Leclerc, l'abbé Lebeuf, Théodore de Bèze, Soufflot, Davoust, Fourier, Germain Garnier et autres.

Nous nous proposons de placer dans cette galerie des personnages distingués un homme qui, dans le siècle dernier, a fait honneur à la ville d'Auxerre, un homme dont le nom a été conservé avec vénération dans de nombreuses familles, et dont le portrait, qui se trouve encore chez plusieurs, atteste le respect qui s'était attaché à sa mémoire.

Il ne s'agit ni d'un personnage distingué par la noblesse de son origine, ni d'un fonctionnaire éminent, ni d'un prince de la science, ni enfin d'un homme que les dignités soient venues arracher à son pays pour l'élever au dehors sur un plus vaste théâtre ; celui dont nous essayons de réveiller le souvenir pour

le perpétuer, était d'humble condition ; c'était un simple prêtre, mais un prêtre orné de toutes les vertus sacerdotales, d'un mérite reconnu, prédicateur estimé, et qui, pendant près d'un demi-siècle qu'il est resté attaché à la même paroisse, en a fait l'édification et la gloire, comme il a fait l'édification et la gloire de toute la ville épiscopale.

Claude SALOMON naquit à Auxerre le 30 décembre 1710; en 1719, Jean Salomon, son père, était riche de dix enfants; aussi le 16 août, jour même de la naissance du dixième, il s'empressait d'appeler dans sa maison le premier magistrat de la ville, M. Baudesson, maire perpétuel, ainsi que le procureur du roi, pour passer en revue sa nombreuse famille et en conséquence « *le faire jouir de l'exemption de logement des gens de guerre et autres charges portées par les déclarations et réglemens faits en faveur du duché de Bourgogne ;* » ce qui lui fut octroyé.

Claude Salomon fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique et placé à cet effet dans les établissements diocésains où il fit de sérieuses études. Après avoir éprouvé sa vocation, il entra dans les ordres en 1731, à l'âge de vingt-un ans, et fut ordonné prêtre en 1735. Après cinq années de vicariat, il fut nommé, le 7 juillet 1740, à la cure de Saint-Regnobert; il ne prit toutefois possession que le 23 décembre suivant, après avoir obtenu le grade de bachelier en droit-canon à l'Université de Paris.

La génération actuelle serait bien excusable d'ignorer qu'il existait à Auxerre une église paroissiale sous le vocable de Saint-Regnobert, et elle chercherait en vain l'emplacement que cette église occupait, si une des rues de la ville n'en avait pas conservé le nom. Cette église a malheureusement subi le sort de tant d'autres monuments religieux qui faisaient l'ornement de la

ville épiscopale : il n'en est pas resté pierre sur pierre (1).

Ce fut toutefois une insigne faveur pour Claude Salomon d'être placé dans son pays natal, sous les yeux de son évêque et dans une église de la Cité qui était comme une annexe de l'église cathédrale. Il comprit tout le prix de cette faveur et il eut soin d'exprimer à cet égard ses sentiments dans une allocution qu'il prononça peu de temps après dans le sein du chapitre de la cathédrale.

« La Providence a voulu sans doute, dit-il, s'adressant aux » chanoines assemblés, en me rapprochant de vous, que je fusse » plus à portée de m'édifier de vos vertus et de profiter de vos » lumières. Agrégé pour ainsi dire au milieu de vous, mes- » sieurs, et fixé dans le cœur de la cité, que je m'estimerais » heureux si je savais bien profiter des grands exemples que je » trouverai toujours dans une illustre compagnie qui ne se rend » pas moins recommandable par l'éclat de ses vertus que par » l'étendue de sa science ! »

Cet éloge n'était point une flatterie ; le clergé d'Auxerre était un corps vraiment distingué, il était présidé par un évêque d'un mérite rare qui donnait tous ses soins et consacrait tout son temps à son diocèse. M. de Caylus occupait le siège depuis 1705 ; il avait pour ainsi dire présidé à l'éducation cléricale de tous ses ecclésiastiques, et il avait une grande autorité dans son diocèse.

On sait que son nom fut mêlé aux dissensions religieuses auxquelles donna lieu la fameuse constitution *Unigenitus* et la grande affaire du *jansénisme*.

(1) Les églises de Saint-Pierre-en-Château, Notre-Dame-la-d'Hors, St-Mamert, Saint-Pélerin, Saint-Loup, Notre-Dame-de-la-Cité et des Cordeliers ont eu le même sort. Les églises des faubourgs ont également disparu. Peu de villes ont à déplorer autant de ruines !

A Dieu ne plaise que nous veuillions entretenir nos lecteurs de ces malheureuses querelles qui ont fait leur temps et qu'il est bon d'oublier. Il suffit de dire que la plus grande union régnait entre l'évêque et son clergé qui se faisait remarquer par une morale sévère et par une conduite exemplaire.

Tel se montre le curé de Saint-Regnobert : s'il partageait, ce dont il n'est pas permis de douter, les sentiments de son évêque sur les affaires du temps, il eut, du moins, l'avantage de rester étranger aux principaux débats, car en 1740, la lutte avait perdu de sa vivacité, et à cela près de quelques contrariétés, M. de Caylus était maître dans son diocèse ; il jouissait du fruit de ses travaux.

Les années 1740 et 1744, années de disette et de misère, ce qui valut à la première le nom d'*année chère*, fournirent au curé de Saint-Regnobert, au début de sa carrière sacerdotale, l'occasion de déployer son zèle et d'exercer sa charité envers les malheureux ; il ne négligea aucun des moyens qu'il put employer pour soulager ceux de sa paroisse ; il mérita de bonne heure le titre de *Père des pauvres*, et nous verrons plus tard qu'il comprit si parfaitement les devoirs de son ministère, que, lorsqu'il termina sa carrière, il succomba victime de sa charité.

Tout entier à ses fonctions et à l'administration de sa paroisse, il faisait dans son église sa résidence habituelle, on l'y trouvait à toute heure ; la sacristie était son cabinet de travail et de réception, c'était là qu'il donnait audience à tous ceux qui réclamaient ses conseils et son ministère.

Un des principaux devoirs du prêtre, c'est d'instruire ses paroissiens et de leur distribuer le pain de la parole divine ; nul ne s'en acquitta plus complètement que lui ; la providence l'avait doué d'une grande facilité pour le travail, et si elle ne lui avait

pas accordé le don d'une brillante éloquence, elle ne lui avait pas du moins refusé ceux de la persuasion et de l'onction au moyen desquels il savait captiver et toucher son auditoire; aussi acquit-il assez promptement de la réputation comme prédicateur; au surplus, avec les principes sévères que nous lui connaissons, il ne pouvait lui convenir d'imiter certains orateurs plus jaloux de briller que d'instruire; son éloquence était celle des saintes écritures et des pères de l'église, et de bonne heure il se montra ce qu'il fut jusqu'à la fin, simple mais solide, ses discours furent des méditations sur l'Évangile, sa morale fut celle de l'Évangile et il évita toujours avec le plus grand soin d'entretenir ses auditeurs des points métaphysiques de morale et de dogme qui, au grand détriment de la religion, divisaient les Princes de l'église et les diverses corporations religieuses.

Il évangélisa et édifia ainsi ses paroissiens pendant quatorze années qui furent pour lui comme pour tout le diocèse des années de paix; il avait acquis pendant ce temps une réputation méritée qui ne pouvait devenir que plus éclatante au milieu des tribulations auxquelles le clergé du diocèse allait être exposé, en perdant son vénérable chef.

Nous arrivons à l'année 1754. M. de Caylus meurt au mois d'avril après quarante-neuf ans d'épiscopat, laissant un clergé homogène, d'une conduite pure et d'un zèle ardent pour le service des autels. Au dire de M. Chardon « les collaborateurs du » prélat avaient par là, plus encore que par leur instruction, » acquis sur les esprits dans le diocèse un ascendant difficile à » balancer, en sorte que leurs opinions, presque généralement » admises dans le pays, avaient toute la vigueur que peut » donner une conviction profonde. »

Cependant comme au fond leurs opinions étaient, sur les points contestés, conformes à celles de leur évêque, les chefs

du parti contraire ne craignaient pas d'appeler ce diocèse le *refuge des pécheurs*.

*Tantæ ne animis cœlestibus iræ !!*

M. Caritat de Condorcet, qui succéda à M. de Caylus, prit trop au sérieux cette qualification, et, mettant de côté les conseils de la prudence, il entreprit de réduire et de dompter plutôt que de convertir et de ramener ces *pécheurs* d'un nouveau genre.

Il se tint tout d'abord éloigné de sa cathédrale et des chanoines auxquels il refusa les pouvoirs de prêcher et de confesser; il ne pouvait en agir ainsi avec les curés; mais pour leur prouver qu'il avait peu de confiance en eux, il fit annoncer qu'on ferait des catéchismes dans la chapelle du séminaire et que ces catéchismes seraient suivis de premières communions.

Les curés, troublés dans une des plus importantes de leurs attributions, firent de vaines remontrances et furent réduits à recourir à l'autorité judiciaire; ils obtinrent, en effet, un arrêt du parlement qui fit défense au supérieur du séminaire de continuer.

Ainsi commença la vie agitée du curé de Saint-Regnobert et de ses confrères.

En 1755, suppression du catéchisme que M. de Caylus avait publié vingt ans auparavant et qui avait été enseigné depuis lors. Réclamation de tous les curés qui publient des *mémoires* pour démontrer les abus et les irrégularités du mandement épiscopal.

En 1756, c'est autre chose: l'évêque envoie aux curés son mandement pour le carême; on y lit cette phrase adressée aux fidèles: « demeurez attachés aux successeurs de Pierre *et au* » *corps des premiers pasteurs*, n'écoutez que leur voix. »

Tous les curés, *pasteurs du second ordre*, se tinrent, non sans raison il faut en convenir, pour offensés par cette phrase qui les annihilait : ils refusent de lire le mandement, le dénoncent au bailliage ; celui-ci le défère au parlement qui, par arrêt, déclare qu'il y a *abus* dans le mandement et ordonne que l'arrêt sera publié et affiché dans toutes les paroisses, ce qui fut exécuté au grand déplaisir du prélat. La requête présentée au bailliage est signée par dix curés d'Auxerre et notamment par celui de Saint-Regnobert.

Au mois de novembre de la même année, M. de Condorcet monta en chaire dans sa cathédrale et menaça de *peines rigoureuses* tous ceux qui ne se soumettraient pas à la bulle *Unigenitus*. A ces mots, tout le clergé se leva et se retira. Cette affaire eut des suites graves pour l'évêque, on s'en préoccupa en haut lieu ; en effet, quelques jours après, un exempt de la prévôté de l'hôtel, porteur des ordres du roi, conduisit le prélat en exil au couvent des Bernardins de Vauluisant où il resta pendant une année entière.

M. de Condorcet, quoiqu'exilé, conservait toute son autorité épiscopale ; nous allons voir qu'il essaya d'en faire sentir le poids au curé de Saint-Regnobert. Celui-ci était un des signataires de la requête de 1756, et comme il avait du mérite entre tous comme prédicateur, il devait être plus exposé qu'un autre aux rigneurs du prélat et aux tracasseries de ses délégués.

Il avait été invité par les religieux de l'abbaye de Saint-Germain à prêcher dans leur église pour leur fête patronale du 31 juillet 1757 ; ce n'était pas la première fois qu'il était appelé à se faire entendre dans cette basilique. Il y avait prêché la même fête en 1750 et 1752. Il prononça en 1757 le sermon qu'il avait déjà donné deux fois : c'est lui qui l'assure.

La conversion de GERMAIN avait été subite, instantanée

comme celle de SAUL sur le chemin de Damas. La grâce seule avait pu produire d'aussi prompts merveilles ; aussi le prédicateur avait-il pris la GRACE pour le texte de son panégyrique.

Les triomphes remportés sur GERMAIN par la grâce et les triomphes que la grâce a remportés par GERMAIN : telle fut la matière et la division du sermon.

Un sermon sur la GRACE, bon en 1750 et 1752, devait-il mériter la censure en 1752 ? Notre prédicateur ne se préoccupa peut-être pas assez de la différence des sentiments des deux évêques sur cette matière délicate.

A Dieu ne plaise qu'aujourd'hui que l'église de France est en pleine paix, nous fassions revivre les querelles qui ont tant agité le dernier siècle sur la distinction entre la *grâce suffisante* et la *grâce efficace* (1) ; il suffit de constater que notre apôtre de la *grâce efficace* fut dénoncé charitablement au grand vicaire de l'évêque par une femme qui prétendit que le sermon était entaché d'hérésie.

Il résulte des notes du prédicateur qu'il fut obligé de représenter son manuscrit qui fut envoyé à Vauluisant et que l'évêque le supprima en ce sens qu'il refusa de le rendre. Le curé de Saint-Regnôbert eût peut-être bien fait d'accepter cette épreuve avec résignation ; mais à cette époque, le vent était aux appels comme d'*abus* ; il ne put d'ailleurs souffrir qu'on incriminât ses doctrines et qu'on portât atteinte à l'autorité de sa parole, il porta donc son appel au Parlement qui lui permit de faire intimer le seigneur évêque ; et le 14 septembre, un huissier notifiait ajournement à Monseigneur l'illus-

(1) Voir à ce sujet la lettre deuxième de Pascal à un provincial de ses amis.



trissime et révisendissime évêque parlant au sieur Juhan suisse du palais épiscopal.

En même temps, le curé Salomon adressait ses doléances au comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat, offrant de fournir une copie de son sermon ; nous donnons la réponse du Ministre.

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 16 de  
 » ce mois au sujet de l'ordonnance qu'a rendue Monseigneur  
 » l'évêque d'Auxerre pour vous obliger d'apporter en manuscrit  
 » le panégyrique que vous avez prononcé le jour de la fête de  
 » saint Germain dans l'église des Bénédictins d'Auxerre.  
 » Comme vous prétendez qu'il ne contient rien de répréhensi-  
 » ble, vous prendrez, s'il vous plaît, la peine de m'envoyer ce ma-  
 » nuscrit, afin que je puisse voir et examiner ce qu'il renferme.  
 » Je suis, Monsieur, votre très-affectionné serviteur.

» Signé : *Saint-Florentin.* »

Il est probable que, pour le bien de la paix, le ministre imposa silence aux deux parties, car il ne paraît pas que cette affaire ait eu d'issue ; seulement on voit qu'elle causa quelque tourment au curé de Saint-Regnobert qui prit la précaution de consulter plusieurs casuistes par lesquels il fit certifier l'orthodoxie de son sermon.

Il fut toutefois complètement dédommagé de cette légère tribulation par les témoignages de sympathie qu'il reçut de toutes parts et il n'en aurait pas fallu davantage pour attirer sur lui des regards de protection et d'intérêt, s'il eût été moins entouré de l'estime et de la confiance de ses concitoyens.

Il continua donc en paix, à l'édification de tous, l'exercice de ses fonctions pastorales ; quant à M. de Condorcet, rentré à Auxerre après une année d'exil, il refusa toujours de se rapprocher de son chapitre, et les dernières années de son épiscopa

se passèrent dans une espèce de lutte sourde mais continuelle. On peut dire qu'il succomba dans cette lutte, car il finit par se décider à quitter le diocèse ; il négocia secrètement et obtint sa translation sur le siège de Lisieux, ceci se passait en 1760 ; son successeur fut M. Champion de Cicé, transféré de l'évêché de Troyes, qui devait clore, lui cent-cinquième, la liste des évêques d'Auxerre. Le nouveau prélat se garda bien de marcher sur les traces de son prédécesseur ; il se montra prudent et évita de heurter son clergé, s'efforçant plutôt de se l'attacher par son affabilité, et de se créer habilement des partisans.

Il n'entre pas dans notre plan de suivre les actes de son administration, nous nous contenterons de faire remarquer que l'expulsion des Jésuites, en 1762, fut l'occasion d'une perte aussi sensible pour lui qu'avantageuse ou agréable aux nombreux adversaires de ces pères.

Rien pourtant ne nous autorise à penser que le curé de Saint-Regnobert ait ressenti de la joie de cet événement ; il aurait préféré une sage conciliation à des mesures violentes, il ne pouvait que gémir au fond sur cette expulsion qui n'était que le prélude de la ruine de tout le corps épiscopal et sacerdotal.

Les sentiments dont il était animé, sa charité pour tous dans ces temps difficiles, sont produits au grand jour dans cette belle paraphrase que nous empruntons à un de ses discours :

« Sincèrement occupés de la paix de l'Eglise, demandons la »  
 » avec instance à celui qui peut seul la lui donner : *Rogate* »  
 » *quæ ad pacem sunt Jerusalem*. Disons pour cela avec le »  
 » prophète : ô Jérusalem, église sainte, que la paix environne »  
 » tes murs et que la paix soit dans ton enceinte ! Qu'elle soit »  
 » entre tous tes pasteurs et dans tous tes enfants, afin qu'ils »  
 » ne soient plus qu'un cœur et qu'une âme ! *Fiat pax in virtute*

» *tuâ et abundantia in turribus tuis !* Le tendre amour que je  
 » porte à mes frères et à mes proches, le zèle dont je suis en  
 » flammé pour l'extirpation de toute erreur et pour le triomphe  
 » de toute vérité, ne me permet pas de m'occuper d'autre  
 » chose que de la paix de Jérusalem. Je ne cesserai donc de  
 » demander avec David qu'elle soit toujours en paix et que ses  
 » enfants qui sont mes frères et mes proches en goûtent les  
 » heureux fruits : *Propter fratres meos et proximos meos lo-*  
 » *quebampacem de te.* »

Nous avons dit que M. Salomon s'était acquis de la réputation comme prédicateur; les nombreux sermons manuscrits qu'il a laissés permettent de dire que cette réputation était réelle et méritée : nous nous félicitons d'avoir eu la bonne pensée, lorsque nous étions encore bien jeune, de réunir tous ces sermons qui étaient épars dans la bibliothèque de la maison paternelle et de les avoir classés et fait relier en trois volumes in-4°. Lorsque nous avons rendu ce pieux hommage à la mémoire de notre vénéré grand-oncle, nous ne songions guères qu'il nous serait donné plus tard de retracer sa biographie. Possesseur de ses œuvres et dépositaire des traditions de l'époque contemporaine, ce travail nous était dévolu de plein droit, et il nous est presque aussi facile de nous acquitter de cette tâche que si nous eussions vécu de son temps et suivi assidûment ses instructions.

Il faut distinguer dans ses sermons ceux que, comme curé, il adressait à ses paroissiens d'avec ceux que, comme prédicateur, il prononçait dans d'autres églises.

La paroisse Saint-Regnobert était peu étendue (1), les com-

(1) Elle comprenait les rues : Fécauderie, de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à

merçants et la bourgeoisie y dominaient, un vicaire eût été inutile, le curé pouvait facilement suffire à tout ; il prêchait tous les dimanches et jours de fête ; il ne négligeait pas de remplir ce devoir le jour de Pâques ainsi qu'aux autres grandes fêtes ; et la raison qu'il en donnait, c'était que ces jours-là l'assemblée était plus complète et qu'il devait saisir cette occasion pour évangéliser ceux qui s'abstenaient trop facilement de venir les simples dimanches.

La plupart de ses auditeurs pouvaient le comprendre, c'était un motif pour qu'il leur tint toujours un langage digne et exempt de ces familiarités qui dégénèrent quelquefois en trivialités dans les paroisses où la classe des artisans et des vigneron est la plus nombreuse.

Les manuscrits laissés par le curé de Saint-Regnobert forment un cours complet ; il y a des sermons pour chaque dimanche, ils sont tous d'une composition et d'une diction irréprochable, d'un style animé, d'une simplicité qui n'exclut pas une certaine éloquence mâle ; l'autorité d'un prêtre pénétré de la morale évangélique et qui puise aux sources les plus pures des saintes écritures et des pères de l'Eglise se fait sentir, sa logique est entraînante ; ses convictions profondes, son ardente charité devaient se communiquer facilement à l'auditoire.

Indépendamment de cette collection de sermons que nous pouvons dire à l'*usage de la paroisse* et qui laissent à penser que le pasteur en avait composé bien d'autres dans le cours du demi siècle pendant lequel il exerça le saint ministère, un volume particulier renferme une partie de ceux qu'il a prononcés à l'occasion des fêtes patronales et dans d'autres solennités. Les

l'horloge, la cour du Palais, les rues Notre-Dame, de la Maison-Fort, la rue Saint-Regnobert et une partie de la rue de Paris ou Joubert.

indications existantes sur les manuscrits nous apprennent que le curé de Saint-Regnobert était appelé fréquemment à prêcher à l'église cathédrale en présence d'un nombreux clergé, dans les principales églises de la ville et dans les paroisses circonvoisines, ainsi qu'à l'Hôtel-Dieu pour réceptions de religieuses ; on voit, par les dates, que plus il avançait en âge, plus il était mis à contribution, ce qui démontre que sa réputation ainsi que l'autorité de son caractère et de sa parole allait toujours croissant. On a dit souvent avec raison que des discours qui ont été écoutés avec plaisir et qui ont agi puissamment sur l'auditoire à la faveur du débit et du geste de l'orateur perdent beaucoup de leur mérite à la simple lecture ; il n'en est pas ainsi de ceux dont nous parlons ; leur lecture a quelque chose qui intéresse, qui attache, qui touche, et quoiqu'ils aient été composés pour la plupart de 1750 à 1780, on peut dire qu'ils n'ont pas plus vieilli que ceux de nos grands orateurs sacrés. Nous voudrions en produire quelques fragments, mais cela nous entraînerait bien loin ; nous nous contenterons d'en donner un seul où l'orateur peint à grands traits l'état malheureusement trop réel de la société et de l'Eglise peu d'années avant la grande catastrophe qui a clos le dernier siècle. Le sujet était les *Maux de l'Eglise*.

« A quoi pouvons-nous comparer l'Eglise, s'écrie l'orateur ?  
 » Ah! le débordement de ses maux est semblable à celui d'une mer, *magna est velut mare contritio tua* !.... Serez-vous surpris, mes frères, si l'on vous dit qu'il y a des maux aujourd'hui dans l'Eglise et qu'ils sont même aujourd'hui plus grands que jamais ? Il faudrait être aveugle pour ne les pas voir ou pour en douter ; elle gémit comme Rachel et elle ne peut s'en consoler, de la perte de tant d'âmes qu'elle chérissait et que l'erreur ou le crime lui enlèvent ; tout est plein parmi

» nous ou de Pharisiens, c'est-à-dire de gens qui ont à peine  
 » l'écorce de la religion, ou de Saducéens, c'est-à-dire de gens  
 » qui ne croient plus rien. Ces derniers surtout en veulent à  
 » l'empire de J.-C. qu'ils attaquent de toutes parts. Aussi in-  
 » solents que les habitants de Juda et de Jérusalem dont parle  
 » un prophète, qui avaient fait une conspiration contre Dieu,  
 » c'est à Dieu même qu'ils livrent la guerre; ils attaquent sa  
 » divinité ouvertement. On aurait peine à nombrer la multitude  
 » de leurs ouvrages contre son existence et contre ses mystères.  
 » On cherche à ravir à l'Eglise sa foi, ses promesses, ses lois,  
 » son culte, ses sacrements, son libérateur et son Dieu; jamais  
 » dans aucun siècle Dieu n'a été insulté, outragé avec autant  
 » d'audace et d'emportement qu'il l'est depuis quelques années  
 » par la *nouvelle Philosophie*; et ce nouveau système, destruc-  
 » teur de toute religion, fait des progrès étranges, on ne voit  
 » presque plus partout que des principes d'incrédulité.

» Et où conduit ce libertinage d'esprit? à la corruption des  
 » mœurs, ou plutôt, c'est la corruption des mœurs qui conduit  
 » à ce libertinage d'esprit. On ne veut plus avoir d'autre règle  
 » que ses passions. On fait trophée du vice et on ne rougit  
 » presque plus que de la vertu; le mystère d'iniquité se con-  
 » somme à vue d'œil, et voilà des maux dans l'Eglise!

» Du moins si l'Eglise trouvait à s'en consoler dans le zèle  
 » et la piété de ses ministres; mais quel sujet de gémissent  
 » pour elle de toutes parts! le prêtre est semblable au peuple,  
 » le dirai-je! quelque fois même pire que le peuple! les cloî-  
 » tres sont déchus de leur ancienne splendeur, l'or du temple a  
 » perdu son premier éclat; l'esprit du monde a pénétré dans  
 » les retraites autrefois les plus saintes, et il faut en venir ou à  
 » des destructions ou à des réformes; la plupart des prêtres ne  
 » cherchent dans le sacerdoce de Jésus-Christ que la graisse de

» la terre, et ne tiennent à l'Eglise que par ses revenus. Froids  
 » et indifférents pour la vérité, ils ne voient rien de nécessaire  
 » que de se taire quand il faudrait parler pour sa défense. La  
 » discipline tombe ; les saintes règles de la pénitence sont  
 » ignorées ; les sacrements sont ou méprisés ou profanés, la  
 » saine morale est corrompue et les maximes les plus licen-  
 » cieuses sont autorisées.... Voyez si ce ne sont pas là de  
 » grands maux dans l'Eglise ! »

« C'est, d'ailleurs, au milieu d'elle comme un champ de ba-  
 » taille ; elle doit se défier de ses propres enfants ; elle a la  
 » douleur de voir, comme il arriva au temps d'Abraham, des  
 » troubles et des dissensions parmi ses pasteurs même. N'au-  
 » rait-elle pas lieu de regretter comme Rebecca le moment  
 » auquel elle est devenue féconde, quand elle voit comme elle  
 » qu'elle n'a conçu que pour sentir ses enfants s'entrechoquer  
 » et se battre dans son sein ? Mais, arrêtons-nous ; quel déplo-  
 » rable tableau j'aurais ici à vous tracer, mes frères, s'il était  
 » permis d'y mettre tous ses traits !... »

En rapportant ce passage, nous faisons sans le vouloir l'his-  
 toire d'un temps, qui, grâce à Dieu, n'est plus ; félicitons-nous  
 de l'union parfaite qui, de nos jours, règne entre tous les mem-  
 bres du clergé, et disons qu'autant la courageuse censure du  
 curé de Saint-Regnobert pouvait être légitime et fondée de son  
 temps, autant elle serait aujourd'hui déplacée et souverainement  
 injuste.

Parmi les nombreux sermons du curé de Saint-Regnobert, il  
 faut accorder une mention particulière à ceux qu'il a composés  
 pour les fêtes de la Sainte-Vierge : la Nativité, l'Annonciation,  
 l'Incarnation et l'Assomption. Ils témoignent de sa tendre et  
 fervente dévotion envers la mère de Dieu à une époque où son  
 culte n'avait pas pris les grandes proportions qu'il a de nos

jours. On ne peut non plus passer sous silence ses sermons sur les sept béatitudes : pauvreté d'esprit, douceur chrétienne, larmes chrétiennes, désir de la justice, miséricorde chrétienne, pureté du cœur et amour de la paix. Quelle ample matière ! et quel parti sait en tirer notre ouvrier évangélique !

Nous l'avons vu prendre part à la fâcheuse lutte existant en 1755 et 1756, entre M. de Condorcet et son clergé, et plus tard, obligé de défendre sa doctrine contre la censure du même évêque exilé à Vauluisant ; mais, depuis l'avènement de M. de Cicé, il avait joui d'une entière liberté et cultivé sans trouble et sans agitation la vigne du seigneur ; il nous est agréable de constater que cet état de paix n'a cessé de subsister pendant le reste de la carrière du curé de Saint-Regnobert.

Il est, en effet, impossible de considérer comme un trouble sérieux la polémique à laquelle il s'est cru obligé de prendre part depuis 1779 ; pour en connaître le point de départ il faut remonter à 1765.

Le curé d'une des paroisses de la ville (Saint-Pierre-en-Château), étant décédé, M. Ballin chanoine, en sa qualité d'archiprêtre, prétendit avoir le droit de procéder à l'inhumation ; les douze curés de la ville n'étaient pas de son avis. Grave était la question ! Aussi se réunirent-ils pour notifier par acte d'huissier au sieur Ballin une énergique protestation. Ils alléguèrent dans cet acte que le doyen de l'église cathédrale auquel seul était dû le titre et la qualité d'archiprêtre de la ville et faubourgs, n'avait jamais prétendu inhumer les curés défunts. Cette notification est du 30 septembre 1765. A son tour, M. Frappier, chanoine, vice-promoteur en l'officialité, crut devoir, après une année de réflexion, notifier, le 29 septembre 1766, à M. Ballin et aux curés, en la personne de leur doyen, sous la forme peu civile d'un acte d'huissier, une très longue protestation contre



les prétentions de M. Ballin, revendiquant tant au nom du doyen de la cathédrale qu'en celui de la compagnie (le chapitre), le droit pour ce doyen d'être archiprêtre de la ville d'Auxerre. Il va sans dire que l'huissier n'avait fait que mettre son nom au bas de ce long mémoire dans lequel le vice-promoteur avait fait preuve d'une érudition et d'une faconde que le sujet ne réclamait guère. Mais il aimait à écrire et il était difficile de le faire avec plus de prétention et de fatigante prolixité ; ajoutons pour le dire en passant que ses notes étaient aussi longues que le texte.

Que devint le pauvre curé défunt au milieu de ce conflit ? qui présida à ses funérailles ? Dieu le sait !

Cette petite querelle était probablement tombée dans l'oubli lorsque 13 ans après (en 1779), on ne sait à quel propos, M. Frappier s'avisait de faire annoncer et peut-être insérer sa protestation dans le *Journal ecclésiastique*. C'était ressusciter un mort ! Mais non content de cela, il fit imprimer un nouvel écrit sur la matière en faveur du *droit du doyen de l'église cathédrale*, et sur plusieurs autres questions irritantes. Ce docte écrit n'avait pas moins de 96 pages. Un des vénérables confrères de l'auteur s'était permis, dit-on, de le qualifier de *Sotisiana de M. Frappier*. C'était peu fraternel !

Les curés auraient peut-être sagement fait de ne tenir aucun compte de cette publication ; mais ils en jugèrent autrement : il ne leur convenait pas apparemment d'être enterrés par un archiprêtre quelconque ; la terre leur eut peut-être semblé moins légère ! D'ailleurs, l'auteur n'allait pas moins qu'à faire de la cathédrale la paroisse des paroisses, annihilant ainsi les curés de la ville. On décida donc qu'il fallait répondre et on le fit sous le voile de l'anonyme pour sauvegarder apparemment la dignité de la corporation. Alors parurent les *Lettres d'un Auxerrois à*

*M. Frappier* : la première sur l'archiprêtré d'Auxerre, la deuxième, sur la dignité de curé et de chanoine, la troisième, sur l'obligation d'assister à la messe dans sa paroisse et d'y faire la communion pascale, et une quatrième, sur l'administration du diocèse pendant la vacance du siège épiscopal et différents autres objets, le tout dans le but de défendre les prérogatives des curés attaqués par M. Frappier au profit du chapitre dont il se constituait le champion, exaltant les chanoines et déprimant les curés. A Dieu ne plaise qu'il nous vienne à la pensée d'analyser ces lettres qui ont 150 pages in-42 ; toutes les questions y sont traitées sérieusement, mais il est regrettable que l'auteur ait assaisonné la première lettre d'un peu de malice auxerroise, qu'il ait adressé à M. Frappier une épithète un peu dure en le traitant de *graphomane* et qu'il lui ait reproché la *barbarie de son style*, ainsi que ses *paralogismes et faux raisonnements*.

L'*Auxerrois*, auteur de ces lettres était évidemment un ecclésiastique, même un des douze curés ; le voile de l'anonyme était transparent : chacun nomma le curé de Saint-Regnobert. En effet, c'était bien lui qui avait prêté sa plume et sa logique. M. Frappier, dans un autographe que nous possédons le proclame son adversaire.

On donna sans doute au chanoine le sage conseil de ne pas rentrer dans la lice ; mais un de ses confrères, M. Clément, répondit aux *Lettres* par un *Mémoire sur le rang que tiennent les églises cathédrales dans l'ordre ecclésiastique*. A quoi M. Salomon répliqua par sa *lettre à un ami sur la dignité des curés et des chanoines* ; il publia même plus tard des observations sur une lettre émanée du chapitre qui prit fait et cause dans le débat.

Nous n'en finissons pas si nous rapportions tout ce qui a été

publié postérieurement (1). En fin de compte chacun est resté dans son camp et le curé Salomon n'a pas vu la fin de ces discussions qui sont aujourd'hui dénuées d'intérêt. La révolution de 1789 a pu seule mettre les parties d'accord en les dépouillant également : c'est bien la fable de l'Huitre et des Plaigneurs.

Cette polémique engagée par l'imprudence du chanoine Frappier a mérité au curé Salomon, dans le supplément de l'histoire d'Auxerre (édition de 1855), une mention spéciale parmi les *auteurs auxerrois*. Bien que, dans cette guerre de plume, il ait fait preuve d'un talent incontestable, disons qu'il faudrait le plaindre s'il n'avait pas d'autres titres à la mémoire des auxer-

(1) Notes de M. Frappier, sur les diverses publications :

*Lettre à un ami* sur la dignité des curés et des chanoines, par M. Salomon, 1780, 120 pages. M. Clément a publié une défense ou *Mémoire sur le rang des cathédrales*, de 46 pages, critiqué dans le *Journal des savants* de juin 1781.

M. Batbédac, curé de Gien, quoique ami de MM. Clément et Frappier a cru devoir égayer la matière par une *Épître à M. Frappier en 218 vers in-12*. Cette même matière a été traitée avec dignité et sérieusement dans la *Lettre circulaire du chapitre de la sainte église d'Auxerre*, du 26 mai 1786, à l'occasion du baptême célébré en son église le Samedi-Saint, 18 avril 1786.

Ladite lettre annoncée avec éloge, *Journal des Savants*, octobre 1786, qui en février 1787, annonce aussi *des Observations de M. Salomon*, sur ladite lettre circulaire.

M. Moreau, chanoine d'Auxerre est auteur du mémoire intitulé : *Fonctions et droits du clergé des églises cathédrales*, à Amsterdam, 1784, in-12, de 163 pages.

M. Devillard, chanoine et pénitentier d'Auxerre, est auteur du *Mémoire* ainsi que de la *Lettre circulaire* du chapitre sur le baptême célébré en son église le Samedi-Saint 1786.

rois. Les sermons qu'il a composés et qui lui ont acquis une réputation qui lui a survécu, sont des titres bien autrement recommandables et que nous tenions à honneur de ne pas laisser tomber dans l'oubli.

Laissons de côté cette inutile et inoffensive querelle pour nous arrêter un instant sur les dernières années du curé de Saint-Regnobert. Il est plus que septuagénaire, et cependant il n'a rien perdu de son zèle et de son talent, il attire toujours près de sa chaire l'élite des auditeurs, et sa voix puissante retentit comme par le passé aux fêtes patronales des différentes paroisses de la ville. Mais il est par-dessus tout dévoué à ses paroissiens, il prodigue aux pauvres les soins les plus assidus, sa charité est inépuisable. Préservé des infirmités de la vieillesse, il suffit à tout, et il lui est donné de ne pas se survivre.

Au commencement de chaque année, il faisait à ses paroissiens, de la manière la plus touchante, les souhaits inspirés par l'affection qu'il leur portait. Le 4<sup>er</sup> janvier 1788, il satisfait comme à l'ordinaire à ce besoin de son cœur en termes aussi affectueux et aussi éloquents, sans penser que c'était pour la dernière fois. En effet, quoique jouissant d'une santé toujours égale, il touchait au terme et il ne lui restait plus que quelques mois à vivre. Une épidémie vient mettre son zèle à de rudes épreuves; il se dévoue, il ne quitte plus le chevet du lit des malades, il leur porte avec les sacrements de l'Eglise les consolations de son ministère, et c'est dans ces efforts suprêmes qu'il trouve une mort glorieuse et digne de sa belle vie. Il succombe après une courte maladie le 8 avril 1788, âgé de 78 ans, emportant l'estime et les regrets de tous, sans en excepter ceux qui ne partageaient pas ses opinions sur les points controversés.

Le vœu des paroissiens était que leur pasteur ne fût pas éloigné, après sa mort, de l'église à laquelle il était resté si fidèle-

ment attaché et dévoué pendant sa vie, mais ils respectèrent la volonté manifestée par son testament d'être inhumé dans le grand cimetière de la Madeleine (1). Avait-il prévu que ses cendres ne pouvaient reposer en paix dans son église et que peu d'années après, cette église serait détruite de fond en comble ? Grâce à sa disposition testamentaire, dictée par un sentiment d'humilité, sa sépulture a été préservée de la violation dont se sont rendus coupables les démolisseurs de l'église, à l'époque de funeste mémoire où tant de monuments ont été impitoyablement détruits dans notre ville.

Avant de confier à la terre les restes de leur pasteur vénéré, les paroissiens et ses nombreux amis s'empressèrent de faire prendre l'empreinte de ses traits, et à l'aide de cette empreinte qui le présentait en apparence dans l'attitude de la méditation, mais en réalité tel que la mort l'avait fait, ils firent graver et distribuer son portrait avec cette légende :

« *Claude Salomon, curé de Saint-Regnobert d'Auxerre;*

» *Né le 8 octobre 1718, mort le 8 avril 1788.*

» *Il combattit toute sa vie pour la pureté de l'Évangile et*  
 » *mourut victime de sa charité. »*

Au dos d'un de ses portraits, nous avons trouvé tout récemment, un exemplaire imprimé de l'inscription ci-après qui fut

(1) Le cimetière de la Madeleine qui existait près de l'ancien Hôtel-Dieu a été supprimé à la fin du dernier siècle, mais les sépultures ont été respectées ; les tombes seules ont disparu ; celle du curé de Saint-Regnobert se retrouve dans les galeries de l'ancien Hôtel-Dieu, où elle est employée dans le pavage.

gravée sur le marbre et placée dans l'église de Saint-Regnobert; en la consignant ici, il nous semble que nous acquittons le vœu d'une génération qui, avant de descendre dans la tombe, avait voulu que le témoignage de sa vénération et de sa reconnaissance pour son digne pasteur fût transmis à la postérité.

---

A LA GLOIRE DE DIEU  
ET A LA MÉMOIRE DE MESSIRE  
CLAUDE SALOMON,

CURÉ DE LA PAROISSE DE ST.-REGNOBERT.

---

NÉ ET ÉLEVÉ DANS CETTE VILLE,  
IL MARCHA DÈS SON ENFANCE DANS LES VOIES DU SEIGNEUR;  
LES MŒURS LES PLUS PURES LE FIRENT ÉLEVER AU SACERDOCE;  
IL EN CONSERVA TOUTE SA VIE LA GRAVITÉ ET LA SIMPLICITÉ :  
UNE ÉLOQUENCE MALE ET PERSUASIVE, NOURRIE DE SAINTES ÉCRITURES  
ET DE LA DOCTRINE DES PÈRES;  
UNE SAGESSE DE CONSEILS CONSOMMÉE;  
LA PLUS EXACTE FIDÉLITÉ AUX RÈGLES DU TRIBUNAL DE LA PÉNITENCE;  
UN ZÈLE ARDENT POUR LA DÉFENSE DU DOGME ET DE LA MORALE,  
UNE CHARITÉ TOUJOURS CROISSANTE AVEC LES BESOINS DE SON TROUPEAU  
ET CEUX DE TOUTE L'ÉGLISE,

## BIOGRAPHIE DE CLAUDE SALOMON.

UNE AUSTÈRE ÉCONOMIE POUR LUI-MÊME,  
UNE TENDRESSE DE PÈRE POUR LES PAUVRES  
ACQUIRENT A CE VÉRITABLE AMI DE SES FRÈRES,  
LA VÉNÉRATION DE TOUTE LA VILLE.  
IL AVAIT GOUVERNÉ CETTE PAROISSE PENDANT QUARANTE-HUIT ANS,  
LORSQU'IL ALLA SE REPOSER DANS LE SEIGNEUR,  
LE 8 AVRIL 1788, AGÉ DE SOIXANTE-DIX-HUIT ANS.  
SON CORPS FUT INHUMÉ SELON SA DEMANDE,  
AU CIMETIÈRE COMMUN DE TOUS LES FIDÈLES.

*(La mémoire du juste sera éternelle. Ps. CXI.)*

SALOMON.

